

ooo
ooo
ooo
ooo
ooo

Bâle, en mars 2019

Réaffectation de la catégorie de remise C

ooo

Dans le cadre de la révision de la loi sur les produits thérapeutiques, le législateur a décidé de supprimer l'actuelle catégorie de remise C. Vous avez pu prendre connaissance de la reclassification prévue des médicaments dès la mi-novembre 2018, conformément à la liste publiée par Swissmedic¹. Les 15 articles Mepha concernés figurent au verso de cette lettre.

Swissmedic a initié le processus de reclassification à la mi-janvier 2019 et les reclassifications feront force de loi par voie de décision. Ce processus pourra prendre un certain temps.

Afin de vous informer régulièrement de la date d'entrée en vigueur de la reclassification des différents produits, vous trouverez la liste actualisée des préparations Mepha concernées sur notre site Internet: [«http://www.mepha.ch/fr/produits/trouver-des-produits»](http://www.mepha.ch/fr/produits/trouver-des-produits).

Il est important que vous sachiez que l'impression de la catégorie de remise C pourra encore figurer sur les emballages concernés jusqu'à un an après la décision. Nos emballages Mepha seront adaptés en permanence aux spécifications et pourront être vendus sans problème pendant cette phase de transition.

Notre service clientèle se tient volontiers à votre disposition pour toute question complémentaire au 0800 00 33 88.

Avec nos salutations les meilleures,

Mepha Pharma SA



Dr Wiltrud Baier
Senior Director Marketing



Sabine Lüthi
Head Marketing OTC

¹ <https://www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/news/mitteilungen/hmg2-umteilung-arzneimittel-abgabekategorie-c.html>